

**Liste des organismes étrangers agréés en application des dispositions du
Décret n° 2011-225 du 28 février 2011.**

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Nouvelle fiche à publier :

Organisme agréé	HOME LA POMMERAIE
Forme juridique	ABSL
Date de création	20 juillet 1970
Siège social	15, rue Neuve 7972 ELLIGNIES-SAINTE-ANNE, Belgique
Adresse site internet	www.centre-la-pommeraie.be
Objet statutaire	L'association a pour objet : - Direction, diffusion, développement, formation et recyclage professionnels ; - Soutien de la réadaptation et le reclassement des personnes handicapées en général ; - Accueil, hébergement, occupation, accompagnement des personnes adultes présentant des difficultés d'ordre psycho-médico-social ; - Spécialisation dans toutes formes d'activités susceptibles d'apporter une aide aux personnes handicapées, telles que la pratique de sports et la mise en œuvre de moyens favorisant l'expression créative et l'épanouissement de la personne.
Date de l'agrément	9 juillet 2014
Nature de l'agrément	Agrément « partiel » accordé uniquement sur le fondement des dispositions prévues au 4 bis des articles 200 et 238 bis du code général des impôts hors dispositions 12^{ème} alinéa du I de l'article 885-O V bis A du CGI.
Durée de validité de l'agrément	du 9 juillet 2014 au 31 décembre 2017
Effet de l'agrément	Les dons et versements effectués entre le 9 juillet 2014 et le 31 décembre 2017 au profit de l'association ASBL HOME LA POMMERAIE ouvrent droit aux avantages fiscaux dans les conditions et les limites prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Ils n'ouvrent pas droit aux avantages fiscaux prévus à l'article 885- O V bis A du CGI.